



EDITO

Chers habitants de CRAS,

L'année 2016 touche à sa fin. L'année 2017 s'annonce sous le signe du changement, Nous devons élire un/une président (e) de la République, puis une nouvelle assemblée nationale, et plus près de nous, notre commune jusque-là rattachée à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors, rejoindra, dès le 1er janvier, avec les 19 autres communes qui la composent actuellement, la grande communauté du sud-grésivaudan.,

Au-delà de La Loi qui a imposé ces regroupements de communautés de communes, cette nouvelle étape est l'aboutissement de nombreuses années de coopération avec le pays sud-grésivaudan, qui ont peu à peu contribué à faire émerger un cadre cohérent et unifié d'actions publiques dont l'objectif essentiel reste bien sûr d'apporter un meilleur service à nos concitoyens,

Je souhaite de tout cœur que notre belle commune puisse y prendre toute sa place et ainsi renforce son existence et son développement dans le respect de la ruralité qui la caractérise et de sa propre identité. Nous sommes géographiquement situés à la frontière de ces deux grands territoires que sont le pays voironnais d'une part et le sud-grésivaudan d'autre part. Il nous appartient de faire en sorte que cette situation soit une vraie chance et non un handicap,

L'année 2016 fut particulièrement difficile, tant au plan international que national.

Je souhaite de tout cœur que 2017 soit une année apaisée, où les valeurs humaines soient à leur juste place et ne soient pas bafouées et masquées par des idéologies religieuses ou politiques qui créent un climat délétère et rabaisent l'être humain,

Plus près de nous, je souhaite aux familles de notre village, que cette nouvelle année leur apporte sérénité, espoir, et bonheur auprès de tous ceux qui leur sont chers.

J'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui ont vécu des deuils douloureux, ou ont été confrontés à la maladie d'un proche.

Espérant vous retrouver nombreux le 6 janvier 2017, pour prendre ensemble le verre de l'amitié, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année,

Recevez l'assurance de mon respectueux dévouement au service de la collectivité.

Le Maire,
Nicole DI MARIA





VIVRE À CRAS

*A l'école maternelle de Cras,
Noël est arrivé à grands pas !
Essences et veines de bois !*

Ce Noël 2016 s'est annoncé sous différentes essences. Les chères têtes blondes ont bien eu de la veine !!

Un splendide cadeau leur a été offert ...

Un MAGNIFIQUE sapin, confectionné de mains de maître par un habitant de notre village. Ce sapin a ses particularités : Noyer, Châtaignier, Hêtre, Chêne, Frêne...

Il a beaucoup de veines ! ... mettant les Sens de chacun en éveil, se laissant :

ADMIRER – OBSERVER – TOUCHER -SENTIR

Il a été réalisé de telle façon que les enfants (petits et grands) puissent appréhender la construction dans toutes ses dimensions, respectant la taille de chacun des éléments le composant : (du plus grand au plus petit).



Un véritable jeu de construction ! La reconstruction achevée, les élèves ont confectionné quelques décorations et y ont ajouté des guirlandes scintillantes.

L'artiste a été invité et remercié par les enfants, vendredi 11 Décembre.

Le sapin se dresse à présent fièrement dans le hall de l'école, sous les regards émerveillés des enfants qui autour de lui, lui font fête en chantant !!

Catherine Watré et ses élèves remercient de tout cœur cette personne qui a su offrir du bonheur aux enfants.

BONNES FÊTES A TOUS !!!



CCAS : une année riche en activité

En association avec la commune de Morette, le 3 avril dernier une soixantaine de seniors s'étaient retrouvés dans une ambiance chaleureuse pour le traditionnel repas des aînés, servi à la salle des fêtes de Cras par le traiteur, les fins gourmets de Vinay. Après le repas, une projection retraçant, la vie de certaines fêtes de Cras et Morette, a été visionnée.

Et pour clôturer cette agréable journée tous les volontaires ont pu chanter leurs chants préférés. Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer au repas, un colis leur a été porté

Ateliers CARSAT

Carsat Retraite & Santé
Rhône-Alpes au travail

(Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail)

Cette année trois ateliers financés par la Carsat ont eu lieu ; certains à la salle des fêtes de Morette et d'autres sur Cras.

C'est dans une ambiance conviviale, que 3 sujets ont été abordés, par une intervenante. Ateliers sur la mémoire ; l'équilibre ; le stress et le sommeil.

En 2017 d'autres sujets seront proposés, notamment la nutrition.

Anniversaire : 80 ans

Deux ou trois membres du CCAS, se donnent rendez-vous, pour se rendre au domicile d'une personne octogénaire de l'année. Ce sont toujours des moments de partage très agréables.

Distribution d'ampoules LED

Le pays du Sud Grésivaudan au travers du programme TEPOS (Territoire à Energie POSitive) s'est engagé dans la transition énergétique et a été labellisé territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Ainsi, les territoires labellisés peuvent bénéficier de l'opération en partenariat avec EDF pour la distribution gratuite de 2 ampoules LED. Pour notre commune, il nous a été remis 36 ampoules, soit pour 18 ménages. Le CCAS a décidé de fournir les personnes de + de 81 ans.

Quelques dates à retenir pour 2017.

Le 12 février repas des aînés,
à la salle des fêtes de Morette.

Améliorer vos connaissances en matière de conduite :

Les jeudis **16 et 23 mars 2017** à la salle des fêtes de Cras de 9h à 12h, l'association Agiroute donnera des informations sur la conduite automobile pour les plus de 50 ans, une remise à niveau du code de la route et une sensibilisation aux problèmes de santé liés au vieillissement (vue, audition, problèmes articulaires, médicaments, alcool...).



Une participation financière par personne sera demandée.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en contactant la mairie.

Merci à tous les bénévoles qui participent et apportent de leurs temps auprès du CCAS et des habitants. **Toute l'équipe vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.**

*30^{ème} Téléthon Chantresse-Cras*

Une belle réussite et un grand merci à tous pour la cuisson du pain, les démonstrations de karaté, les bricolages et décorations, la préparation et l'illumination de l'église ...

Grâce à l'implication de tous, il a été récolté 2560 €.

*Etat civil***Décès**

Mme COUTURIER Odette
Mme GUILLOT Nicole
Mme MICHEL Madeleine

*Révision des listes Électorales*

Avis aux électeurs

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie **jusqu'au 31 décembre 2016 inclus**. Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2016, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

*Présidentielle et législatives 2017 :
les dates des
prochaines élections*



Election	Date
Présidentielle	1er tour : 23 avril 2017
	2nd tour : 7 mai 2017
Législatives	1er tour : 11 juin 2017
	2nd tour : 18 juin 2017

2 appartements

La réhabilitation du bâtiment Mairie Ecole a permis d'aménager deux appartements à l'étage.



Les travaux se terminant pour la fin d'année, la mise en location de ces appartements est prévue pour Janvier / Février 2017.

Le premier appartement a une superficie de 59m² et est composé de 2 chambres, un espace séjour-cuisine et une salle d'eau.

Le second présente la même composition mais sur une superficie de 52m².

Si vous êtes intéressés par la location d'un appartement, prenez contact, dès à présent, avec la Mairie afin de constituer un dossier de demande de location.

Les différents dossiers reçus seront étudiés par la commission prévue à cet effet, afin d'attribuer les logements.

Nuisances sonores

« L'article R1334-31 du Code de la santé publique précise qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou **d'un animal** placé sous sa responsabilité. »

Les bruits occasionnés sont constitutifs d'une infraction « le contrevenant peut être puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe : 450€ article 131-13 du code pénal. »

Vous avez perdu ou trouvé un objet ?

En cas de perte ou de découverte d'un objet perdu, merci de contacter la mairie.

Accueil en Mairie



Pendant la période de travaux, Chantal vous reçoit sur rendez-vous exclusivement.

Un accueil téléphonique est disponible tous les jours **au 04.76.07.94.10, sauf le vendredi**. Vous pouvez aussi poster vos demandes de rendez-vous sur mairie.cras@laposte.net

Le secrétariat de mairie assurera une permanence, à l'atelier communal, le 31 décembre 2016 de 9h à midi.

<http://www.cras.sud-gresivaudan.org/>

Et pour tout problème, contacter le maire ou les adjoints.

Infos pratiques

Urgences médicales : 0810 015 033

EDF Dépannage : 0810 333 338

CCV Régie des eaux : 04 76 36 90 57



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

Pharmacie de Garde

Patients, pharmaciens ainsi que tous les services aux personnes des communes gérées par SOS Gardes peuvent en toute simplicité connaître la pharmacie de garde la plus proche 24h/24h et 7j/7 à partir d'un code postal ou d'un nom de ville, en composant le **3915**.

Ce service vocal, non taxé (0.15 € TTC/min), est un numéro national.



Ouverture à Morette d'un gîte labellisé



« Le jardin des oiseaux »

Contact : M et Mme MASSIT Eric
238 Rte des Acacias MORETTE
Tél. 04 76 07 73 36



La nouvelle déchetterie de Vinay a ouvert ses portes depuis le 1^{er} décembre 2016.



La nouvelle déchetterie

Informations SICTOM au 04 73 38 66 03
accueil@sictomsg.fr

Jours	Horaires
Lundi	13h30 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00
Mercredi	13h30 - 18h00
Jeudi	13h30 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00
Samedi	9h00 - 18h00

Une benne mobilier dédiée à la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA), est installée à la déchetterie de St Sauveur par Eco-Mobilier.



Eco-Mobilier est l'éco-organisme dédié à la collecte, au recyclage et la réutilisation du mobilier domestique. Tous les meubles ménagers hors d'usage doivent être déposés dans la benne mobilier.



Cras . Morette . Chantesse . Vatilieu . Notre Dame de l'Osier

Pratique !

Dorénavant, vous pouvez aussi déposer vos règlements par chèque pour la garderie, directement dans la boîte aux lettres prévue à cet effet dans la cour de l'école maternelle de CRAS.



Temps périscolaires Cras-Morette

C'est déjà la fin du premier trimestre ! Profitons-en pour faire un bilan des activités suivies par les enfants scolarisés à CRAS ou MORETTE, lors des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

A raison de 45 min, l'après-midi, voici à quoi ressemble en général la semaine type à CRAS.

Le Lundi, jeux de société ; Le Mardi, activité en lien avec la « Fête du livre » ; Le Jeudi, activités manuelles et le Vendredi activités sportives extérieures (lorsque le temps le permet).

En première période (jusqu'aux vacances de la Toussaint), les activités manuelles étaient axées sur la réalisation de décors pour le repas du 11 novembre d'ATOUT CRAS (confection de Madras – qui ont eu beaucoup de succès auprès des grands - de palmiers, étoiles de mer, crabes ...)

Dernièrement, c'était la préparation de Noël (réalisation de flocons géants suspendus à la cantine, confection de sapins en origami, petit père Noël ...)

Les Grandes Sections ont rejoint les TAP après les vacances de la Toussaint (ce temps à lieu pendant la sieste des plus jeunes). Ils ont créé des hérissons avec le contour de leur main et des cartes de Noël.



Pour la nouvelle année, ce sera couronnes des rois avec les petits et «œuvre collective» avec les plus grands, constituée de petits carrés décorés individuellement et assemblés pour constituer un tableau afin d'orner la cantine.

Puis viendront les «Ojos de Dios», tissage d'Amérique du Sud autour de bâtons.



A MORETTE, toujours à raison de 45 min, l'après-midi, les jeux d'extérieurs ont été privilégiés en première période lors des beaux jours. A présent, les activités se déroulent plutôt à l'intérieur.

Il y a eu la confection d'une fresque sur le thème de l'automne, exposée à la salle des fêtes de Morette. Puis est venu la fête d'Halloween avec la réalisation de masques et de photophores.





Avant les vacances de décembre, ce fut la préparation de Noël avec le bricolage de pères Noël, lutins, bonhommes de neige et de sapins.

Sans oublier les traditionnels coloriages, jeux de sociétés et malles de jeux qui fonctionnent toujours très bien.

Des séances de relaxations et de Yoga sont en cours d'élaboration ...

« Lire et Faire Lire » intervient également sur le temps de TAP afin de conter de belles histoires à un petit groupe d'enfants volontaires.

Syndicat Intercommunal Mairie de Notre Dame de l'Osier

47 route de la Forge

38470 Notre Dame de l'Osier

Tél : 04.76.38.93.59

Adresse mail : sy.scolaire@laposte.net

<http://www.syndicat5ecoles.fr>



La Maison de l'emploi des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan

Coordonne un projet de CARED (Contrat de Retour à l'Emploi Durable) qui consiste à offrir une formation à des demandeurs d'emploi, en vue d'intégrer l'entreprise SMOC Industries, **pour 12 postes de Rectifieurs qualifiés.**

Les personnes seront formées aux bases du métier (lecture de plan, trigonométrie, conduite des machines à commande numérique et métrologie).

Vous êtes intéressé(e) ?

Contacter Marie Di Tommaso, chef de projet RH à la Maison de l'emploi :

Marie.ditommaso@paysvoironnais.com

Tél. : 06 07 84 34 06

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/ 2016

2016-32 : RÉHABILITATION MAIRIE ÉCOLE : VALIDATION DES AVENANTS

Les avenants ont pour but l'actualisation du montant initial provoquée par la modification des prestations pour un montant de 16 260.88 € HT.

2016-33 : FOUR COMMUNAL : VALIDATION DU RÈGLEMENT

Madame le Maire rappelle que le four communal a été réalisé en 2015 par l'association Aplomb. Pour une bonne utilisation de cet équipement, il est nécessaire d'établir un règlement. Madame Guillerme présente un projet de règlement du four à pain qui est validé à l'unanimité. Le maire rappelle que le four à pain peut-être utilisé par les services municipaux, les associations de la commune, les habitants dans le cadre de fêtes de quartiers une fois par an. (sous réserve du respect des consignes d'utilisation relatives à son fonctionnement). Le four est prêté gratuitement. Toutefois, la demande d'utilisation du four devra être adressée en Mairie et accompagnée d'une attestation d'assurance et d'un chèque de caution d'un montant de 250.00€ qui sera restitué après état des lieux final.

2016-34 : COMMERCE AMBULANT : AUTORISATION DE STATIONNER SUR LE DOMAINE PUBLIC ET TARIFICATION

pour une occupation tous les mercredis de 17h30 à 22h30. Le conseil mandate le maire pour établir l'arrêté correspondant aux conditions de stationnement.



2016-35 : FOURRIÈRE ANIMAL : CHOIX D'UN ORGANISME ET CONVENTION

Renouvellement de la convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux pour un montant de 0.30 € par habitant.

Séance du 30/11/2016

2016-36 : P.L.U CHOIX DU CABINET D'ETUDES »DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE »

Il est proposé de confier une mission d'étude préparatoire de cadrage pour la révision du POS à PROGÉO environnement « Diagnostic hydraulique », pour un montant de 3880.25€ HT.

2016-37 : ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

2016-38 : Souscription CONTRAT D'ENTRETIEN « AÉROTHERME GAZ » A L'ATELIER COMMUNAL

2016-39 : RÉHABILITATION MAIRIE ÉCOLE : VALIDATION avenant n°2 pour l'entreprise RIBEAUD pour des clés supplémentaires pour un montant de 434.00€ HT.

Tous les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables en mairie ou via le site internet de la commune.

Seules sont présentées ci-dessus, de manière résumée, les délibérations.



Ateliers gratuits « Gym Aidant »

Pour prendre soin de soi

Vous aidez actuellement un proche en situation de handicap et/ou âgé. Vous lui apportez une présence régulière, un soutien moral ou physique...

Afin de soutenir les aidants familiaux, le service Autonomie organise une **activité Gym Aidant**, réalisée par l'association SIEL Bleu.

Apprendre à utiliser son propre corps est fondamental pour le proche aidant, vous apprendrez au cours des **séances** des astuces et des techniques pour préserver votre corps et bénéficier de moment de répit.

Elles se dérouleront **de 15h45 à 16h45, les lundis**

09 et 23 janvier 2017,

06 et 20 février 2017

à la Maison de territoire du Sud-Grésivaudan

Salles Mayette et Franquette - 1er étage
Avenue Jules David – BP 59
38162 Saint-Marcellin

Ces séances sont gratuites. Le nombre d'inscription étant limité à **15 participants**, une inscription est à signaler à la Maison de territoire du Sud-Grésivaudan par **téléphone** au 04.76.36.38.38 ou par email : tsg.autonomie@isere.fr

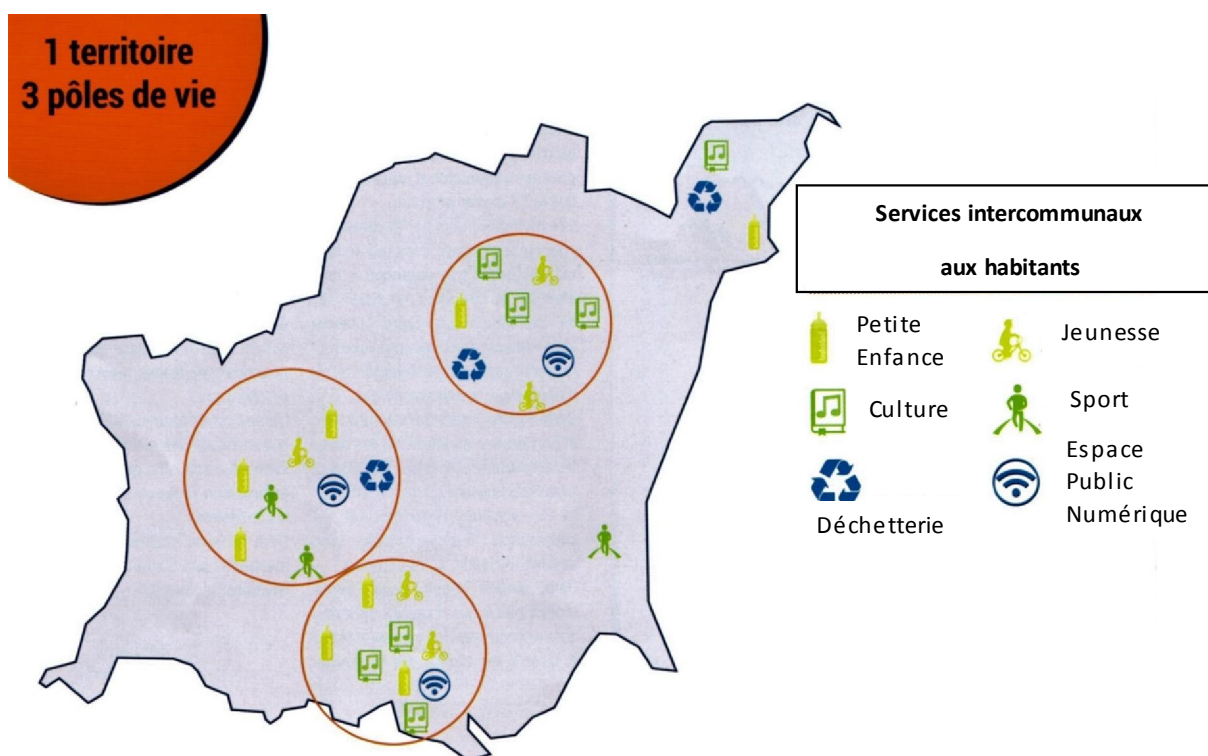
Cap sur la nouvelle intercommunalité

Dans une précédente Crazette nous vous informions sur la fusion imminente des Communauté de Communes et en ce qui nous concerne sur l'intégration de la 3C2V par la grande Communauté de Communes du Sud Grésivaudan. Et bien, nous y voilà !

Au 1er janvier 2017 nous ferons donc partie de la grande Communauté de Communes du Sud Grésivaudan

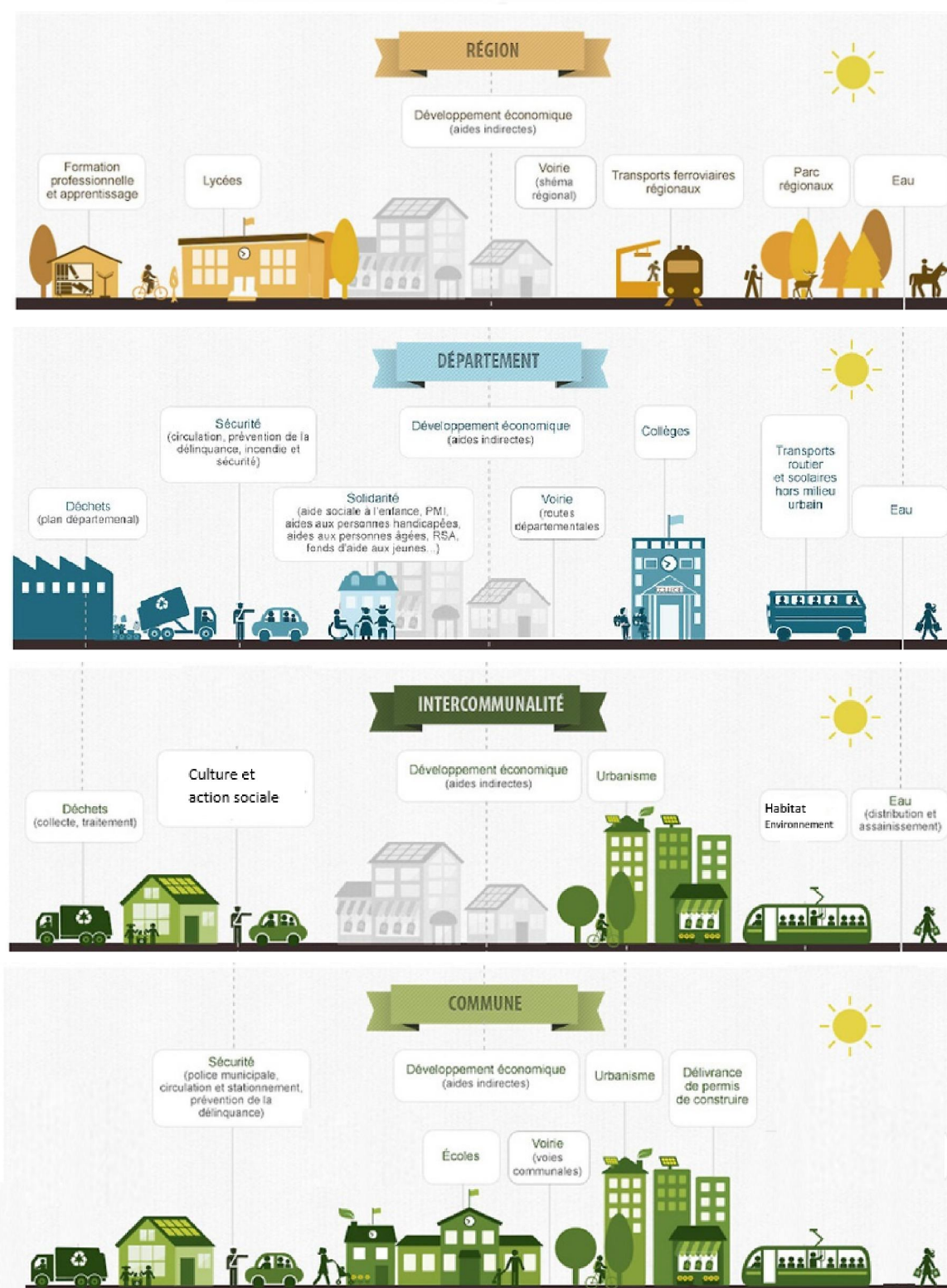
L'objectif est de créer un maillage d'équipements et de services publics intercommunaux autour de 3 grands pôles du territoire (Saint-Marcellin, Vinay, Pont-en-Royans) en tenant compte de la cohérence géographique, économique et humaine.

L'enjeu est de bâtir autour d'un projet commun une intercommunalité plus forte, plus solidaire, qui pèse dans la compétition toujours plus vive entre les territoires.





LES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



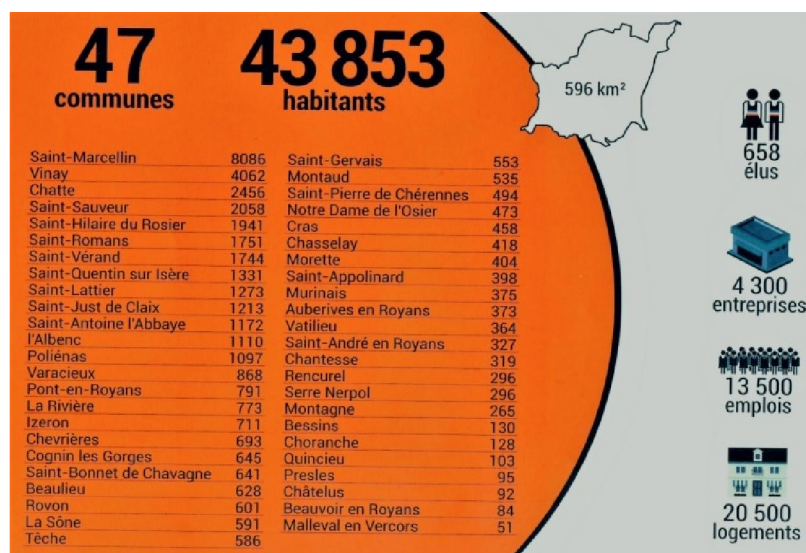
La nouvelle Communauté de Communes c'est

La disparition de la

- Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors
- Communauté de Communes du Pays de St Marcellin
- Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère

Et du

- Syndicat Mixte du Pays Sud Grésivaudan
- Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Sud Grésivaudan



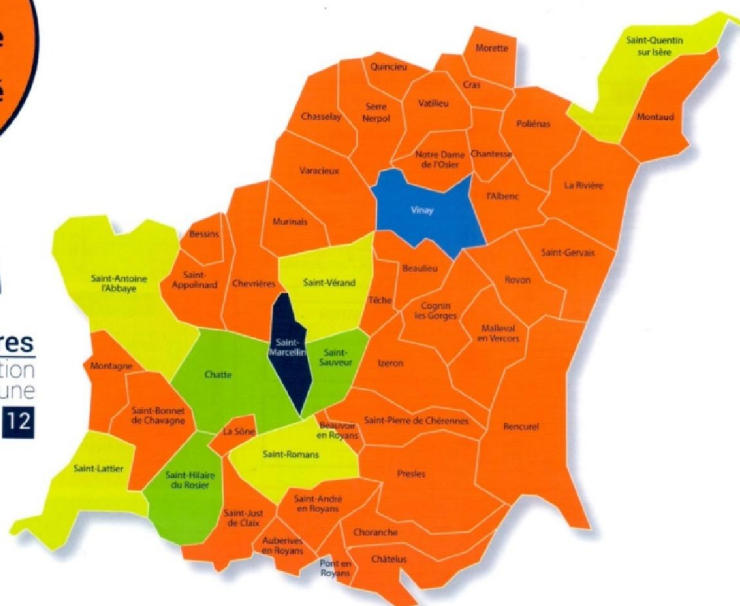
*Un nouveau conseil
communautaire
(élection
courant janvier)*

**assemblée
communautaire
&
représentativité
au 1^{er} janvier 2017**

**74 conseillers
communautaires**
répartition
par commune

1 2 3 6 12

exécutif
PRÉSIDENT-E
1
VICE-PRÉSIDENT-E-S
15 (max)





Tout savoir sur les vignettes anti-pollution à Grenoble

La mesure, entrée en vigueur le 1er novembre 2016 à Grenoble, doit permettre de restreindre la circulation des véhicules les plus polluants en cas de dégradation durable de la qualité de l'air. Mais concrètement, comment ça marche ?

Le certificat qualité de l'air « Crit'Air » est un dispositif qui permet de classer les véhicules en fonction de leur niveau de pollution. Il comporte 6 classes en fonction de la motorisation et de l'âge du véhicule, dont une classe spécifique réservée aux véhicules électriques « zéro émission moteur ». Tous les véhicules routiers sont concernés : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars.



Verte, noire, violette orange ou jaune ? **Pour savoir quelle vignette vous est réservée et la commander rendez-vous sur** (<https://www.certificat-air.gouv.fr>). Munissez-vous des informations figurant sur la carte grise de votre véhicule. Le coût du certificat est fixé à 4,18€ (coût de l'envoi postal inclus). Il faut attendre quelques jours pour que le certificat soit fabriqué et envoyé par la poste. Une fois sa commande validée, le demandeur recevra par mail un récépissé attestant la catégorie de son certificat en attendant de recevoir son certificat par la poste.

Le dispositif prévoit :

- Une vitesse réduite de 20 km/h dès le 2e jour du pic de pollution.
- **A partir du 5e jour** de persistance d'un pic de pollution de l'air, ou de dépassement d'un certain seuil, seuls les véhicules munis d'un Crit'Air auront le droit de circuler sur les 49 communes du territoire métropolitain. En parallèle, **un accompagnement tarifaire** sera déployé dans les **transports en commun, les parkings relais et le Métro-vélo**. En accompagnement : **un ticket à la journée pour les transports en commun** (TAG, Grésivaudan et Voironnais), **et demi-tarif pour le Métro-vélo**.
- **A partir du 7e jour**, en plus des véhicules non équipés de Crit'Air, les véhicules Crit'Air 4 et 5 ne pourront pas circuler. En accompagnement : **les transports en commun** (TAG, Grésivaudan et Voironnais) **et les Métrovélos seront alors gratuits pour tout le monde**.

Sur présentation de la facture du certificat à l'agence de mobilité Station Mobile (15 Boulevard Joseph Vallier) vous pourrez, si vous êtes habitant de l'une des 49 communes de la métropole grenobloise, obtenir en remboursement de votre certificat 3 tickets « 1 trajet » valables sur le réseau Tag. Cette offre est valable jusqu'à la fin de l'année seulement.

Si vous avez un véhicule autorisé à circuler ce jour-là, mais pas de vignette : vous n'aurez pas d'amende. En revanche, si vous circulez alors que votre véhicule n'est pas autorisé : Vous vous exposez à une amende de quatrième classe, pour les poids lourds, bus et autocars, de troisième classe (45 euros si vous payez dans les trois jours), pour les autres catégories de véhicules.

Il faut attendre quelques jours pour que le certificat soit fabriqué et envoyé par la poste. Une fois sa commande validée, le demandeur recevra par mail un récépissé attestant la catégorie de son certificat en attendant de recevoir son certificat par la poste.

Communication reçue en Mairie

Financement participatif : une nouvelle ambulance pour la Croix Rouge

Le projet est de remplacer le véhicule actuel, qui a près de 220 000 km par une ambulance récente, fiable et répondant aux dernières normes sanitaires.

Ce sera aussi un superbe outil pour inviter de futures recrues à venir les rejoindre.

Aidez-les à financer la prochaine ambulance en faisant un don !



Contactez le 09 70 82 05 05

Si vous êtes imposable, 75% du montant de votre don au profit de la Croix-Rouge française peuvent être déduits de votre impôt sur le revenu dans la limite de 530€ de don, 66% au-delà.

Pour en savoir plus : <https://soutenir.croix-rouge.fr/financement-ul-voiron>

Nous
souhaitons
à tous de très
belles fêtes
Qu'elles soient suivies
d'une Nouvelle année
Où prospérité, santé et bonheur soient
au rendez-vous Joyeux Noël à tous et
Bonne
Année
2017

LES MANIFESTATIONS

Mondée des Agriculteurs

Les agriculteurs de Cras vous convient à la traditionnelle mondée

Le samedi 14 janvier 2017 à la salle Marcel Gaillard

On compte sur vous ! Pensez à vous inscrire avec le bulletin joint.



AMICALE.COM

L'Amicale du Personnel Communal de Chantesse, Cras, Morette, Vatilieu, Notre Dame de l'Osier et du Personnel du Syndicat Scolaire Intercommunal vous invite à sa



12ème vente de produits du terroir.

Elle aura lieu **le dimanche 5 février 2017**
à Salle des Fêtes Marcel Gaillard de CRAS
de 9h à 12h.

Comme à l'accoutumée nous fabriquerons des saucissons et des merbudes, du pain, des pognes et des Saint-Genix, et bien sûr de la pétafine.

Vous recevrez dans votre boîte aux lettres courant janvier des bons de réservation.
Nous vous remercions, pour votre participation à cette manifestation et nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Atout Cras !



Après une rentrée sportive (gym et marche nordique), le repas créole du 11 novembre et la soirée théâtre avec les DUGOMMIER, l'équipe d'ATOUT CRAS vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2017 en pleine forme....

Tout un programme : l'assemblée générale au cours du premier trimestre. Venez nombreux avec vos nouvelles idées, les Pérolatières et son concours d'épouvantails pour fêter le mois de mai, la fête des vacances en musique ... sans oublier les soirée/sortie jeunes !! Et puis aussi d'autres surprises.

Guettez vos boîtes aux lettres !

Mais surtout, retenez déjà la date de la **fête du livre 3ème** édition sur le thème « Histoire ou Légendes ? » les 19 et 20 mai 2017.



Rejoignez-nous !

Pour aider l'équipe d'ATOUT CRAS, que vous ayez peu ou beaucoup de temps à consacrer, faites-nous le savoir. Vous serez toujours les bienvenus !

atout.cras@gmail.com &
<http://atoutcras.over-blog.com>

L'Association L'Autre et de la Maison du cœur

L'Autre est une association à but humanitaire domiciliée à Cras, créée en 1995 par Dominique Lechat.

L'Autre récolte des fonds et les redistribue ensuite à des personnes, associations, fondations soutenant des personnes en difficultés. Les fonds proviennent des cotisations, dons et de manifestation annuelle 'le riz-sauce'.

Depuis le début, l'action de l'autre est tournée en majorité vers l'Afrique subsaharienne, et plus précisément le Burkina Faso. L'Autre soutient ainsi, depuis une vingtaine d'années, un centre à Ouagadougou (capitale du Burkina Faso) : la « Maison du Cœur ».

La Maison du Cœur accueille des enfants orphelins ou ils vivent comme dans une seconde famille. La maison du cœur permet aux enfants d'aller à l'école, paie la scolarisation et un moyen de transport, un répétiteur pour faire les devoirs le soir, cherche une situation aux plus grands qui quittent la Maison du Cœur. Elle aide aussi des femmes seules ou malades. Elle organise une distribution alimentaire et une distribution de médicaments avec l'infirmière, aide les mamans à « s'installer » (trouver une activité)...



La fondatrice de la Maison du Cœur, Josette Boegli, vient tous les ans à Cras pour préparer le « riz-sauce », plat traditionnel africain. Nous remercions la mairie de Cras qui nous apporte depuis des années son soutien en nous offrant la possibilité d'organiser cette soirée dans la salle des fêtes. L'aide financière que nous apportons à la Maison du Cœur provient des dons des adhérents. Les recettes du riz-sauce ne sont qu'un complément à ces dons. Cette soirée est avant tout **un moment convivial et chaleureux** qui nous permet de nous retrouver, d'échanger, et où l'on parle beaucoup «voyage ».

Cette année, le 11 novembre, lors du repas organisé par Atout Cras, l'Autre a animé l'après-midi avec des jeux de société.

Le prochain « riz-sauce » aura lieu le 13 Mai 2017

L'association compte actuellement 185 adhérents.

L'Autre a versé 5000€ à la Maison du Cœur en 2015 et en 2016, un premier versement de 3000€ a été effectué en septembre. Ces dons permettent et aident au fonctionnement global de La Maison du Cœur que ce soit pour l'alimentation, le matériel scolaire, l'achat de matériel, les salaires, la distribution alimentaire. Pour un ordre d'idée : le fonctionnement d'un mois de la Maison du Cœur est de 4500€.

Pour tous renseignements :

Tel : 04.76.07.71.08

Courriel : lautre@minolautre.com

Succès du week-end caillettes et pain cuits aux fours à bois de Cras et Morette



Nous remercions chaleureusement chacun des participants ayant contribué à la réussite de la manifestation pains, caillettes et pétafines :

- chacun des parents venu partager des travaux dans une ambiance très conviviale.
- les volontaires n'ayant plus d'enfants scolarisés, mais dont l'expérience et l'aide ont été majeures pour nous. Sans eux, rien n'aurait été possible !
- les communes de Cras et Morette pour le prêt des salles et du matériel.
- tous ceux qui ont passé des commandes, en espérant aussi vous avoir régelés !

Cette manifestation se solde par un bénéfice de plus de 1 100 €, en très forte progression par rapport à l'an dernier.

Cette somme sera utilisée pour financer des activités au profit des enfants scolarisés dans les écoles de Cras et Morette, permettant ainsi de limiter au maximum la participation financière des familles.

L'opération chocolats (fabrication artisanale et locale du Croquant Chattois situé à Chatte) pour les fêtes de fin d'année, a également été une belle réussite !

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes avec vœux de santé et bonheur !

Le bureau du Grand Sou des Ecoles Cras-Morette
Catherine, Candice, Claire-Marie, François.





KARATE Club de Cras

Le premier trimestre du club de karaté a été particulièrement intense. Avec une implication soutenue en compétition - huit déjà depuis le mois de Septembre - et des résultats prometteurs, l'équipe de compétiteurs a été mise à rude épreuve. Mais ces défis, les Crâlines les ont relevés et c'est maintenant une nouvelle génération de compétiteurs de 6-7 ans qui fait ses premiers pas sur les tatamis, sous les yeux attendris de leurs aînés.



Le téléthon organisé par les communes de Cras et Chantesse a également été un temps fort de ce début de saison où les karatékas ont eu la chance de pouvoir s'engager au côté des autres bénévoles pour contribuer à animer cette journée particulière.

Les derniers jours avant les vacances de Noël ont été particulièrement éprouvants, avec une grosse fatigue générale liée au volume d'entraînement et aux changements de temps. Qu'à cela ne tienne, les Crâlines ont fêté l'arrivée des fêtes de fin d'année comme il se doit. Après un entraînement festif qui a regroupé toutes les générations de karatéka, un grand buffet a rassemblé les athlètes et leurs familles autour d'un moment convivial. Un bon moyen de relâcher la pression avant les défis à venir en 2017.

D'ici là, le Karaté Club de Cras vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année



ASSOCIATION NATURE ET PROTECTION DE CRAS

Un projet de centrale photovoltaïque citoyenne en Sud Grésivaudan

Des habitants du Sud Grésivaudan sont en train de créer la première centrale photovoltaïque villageoise du Sud Grésivaudan.

Face aux besoins d'énergie renouvelable, et à la lenteur des pouvoirs publics en la matière, cette initiative citoyenne a pour but d'équiper 14 toits de panneaux photovoltaïques dans des communes différentes, notamment dans le Royans, pour un total de 350m² de panneaux, destiné à produire 160 000 KWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne (hors chauffage) de 50 ménages !

La vocation de ce projet est de montrer que les citoyens peuvent prendre en mains une production d'énergie renouvelable locale. La pose des premiers panneaux est prévue pour l'été 2017 ; la société coopérative créée pour piloter le projet accueille tous les citoyens ayant envie de suivre cette réalisation d'intérêt général et/ou de participer au capital, dans un esprit collectif et non spéculatif.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez contacter
portesduvercors@centralesvillageoises.fr

Et aller voir le site de la **Centrale Villageoise des Portes du Vercors** :
www.centralesvillageoises.fr/web/guest/actuscvpv





Cette année, **vente des brioches le vendredi 6 janvier 2017**
à la salle des fêtes après la cérémonie des vœux
Un grand merci pour votre générosité !

ADMR Vinay 42 grande Rue 38470 VINAY - Tél. 04 76 36 78 62

